



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sulpice tenue ce 6^e jour du mois d'avril 2020 à 19 heures, sous la présidence du maire, monsieur Michel Champagne, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères

Julie Soulard
Jessica Laforest-Robitaille

Messieurs les conseillers

Maurice Prud'homme
Réjean Marcheterre-Riopel
Steve Mador
Pierre Imbault

Formant le quorum du conseil municipal.

En raison du Coronavirus (COVID-19) et suite aux directives gouvernementales à ce moment-ci, la séance ordinaire se déroule à huis clos, la présence physique des élus(es) est facultative, certain ont participé par vidéoconférence.

Madame Chantal Bédard, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est également présente.

ET IL EST 19 h 07.

2020-04-107

1. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

Étant donné que toutes les personnes présentes ont une copie de l'ordre du jour, le maire s'abstient d'en faire la lecture.

Il est proposé par madame Julie Soulard, conseillère

Appuyé par monsieur Pierre Imbault, conseiller

Et résolu,

Que l'ordre du jour de la présente séance est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-108

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020 – ADOPTION

Il est proposé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Appuyé par monsieur Steve Mador, conseiller

Et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
2020-04-109

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice

**3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2020
– ADOPTION**

Il est proposé par madame Julie Soulard, conseillère

Appuyé par monsieur Pierre Imbault, conseiller

Et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2020 soit adopté avec la correction apportée à la résolution 2020-03-104 soit en y retirant les mots « de l'égout pluvial exécutés ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-110

**4. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 316
CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 808 A),
POUR PERMETTRE LES VENTES DE GARAGE DURANT TOUTE LA FIN
DE SEMAINE – ADOPTION**

Il est proposé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Appuyé par madame Julie Soulard, conseillère

Et résolu,

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement numéro 316 concernant le zonage afin de modifier l'article 808 a), pour permettre les ventes de garage durant toute la fin de semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 316-9

***MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 316 AFIN DE MODIFIER
L'ARTICLE 808 A), POUR PERMETTRE LES VENTES DE GARAGE DURANT
TOUTE LA FIN DE SEMAINE***

CONSIDÉRANT que la paroisse de Saint-Sulpice a adopté le règlement de zonage no 316

CONSIDÉRANT que la paroisse de Saint-Sulpice est régie par la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1) et que le règlement no 316 peut être modifié conformément à cette loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage no. 316 afin de permettre les ventes de garage pour plus de deux jours consécutifs;

CONSIDÉRANT copie dudit projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard trois (3) jours avant la date de la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents à cette date déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par

ET RÉSOLU



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 808 a) est remplacé par ce qui suit :

- a) Les ventes de garage ne doivent se produire que deux (2) fois par année, soit la 3^e fin de semaine du mois de mai et la 1^{ère} fin de semaine du mois de septembre et durant une période maximale de trois (3) jours consécutifs, par vente.

Article 3 *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Michel Champagne,
Maire

Chantal Bédard
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

2020-04-111

5. RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 316 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER À L'ARTICLE 808 A), POUR PERMETTRE LES VENTES DE GARAGE DURANT TOUTE LA FIN DE SEMAINE – **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Monsieur Pierre Imbault, conseiller par la présente :

dépose le projet de règlement modifiant le règlement numéro 316 concernant le zonage afin de modifier l'article 808 a), pour permettre les ventes de garage durant toute la fin de semaine;

donne un avis de motion de la présentation de ce règlement lors d'une séance subséquente du conseil municipal.

Le règlement portera le numéro 316-9-2020.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 316-9

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 316 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 808 A), POUR PERMETTRE LES VENTES DE GARAGE DURANT TOUTE LA FIN DE SEMAINE

CONSIDÉRANT que la paroisse de Saint-Sulpice a adopté le règlement de zonage no 316

CONSIDÉRANT que la paroisse de Saint-Sulpice est régie par la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1) et que le règlement no 316 peut être modifié conformément à cette loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage no. 316 afin de permettre les ventes de garage pour plus de deux jours consécutifs;

CONSIDÉRANT copie dudit projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard trois (3) jours avant la date de la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents à cette date déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par

ET RÉSOLU

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 808 a) est remplacé par ce qui suit :

- b) Les ventes de garage ne doivent se produire que deux (2) fois par année, soit la 3^e fin de semaine du mois de mai et la 1^{ère} fin de semaine du mois de septembre et durant une période maximale de trois (3) jours consécutifs, par vente.

Article 3 *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Michel Champagne,
Maire**

**Chantal Bédard
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**

2020-04-112

6. RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Pierre Imbault, conseiller

Appuyé par madame Julie Soulard, conseillère

Et résolu,

Que le rapport sur la situation financière pour la période finissant le 31 mars soit déposé et adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-113

7. RAPPORT DES CHÈQUES ÉMIS, DES CHÈQUES À ÉMETTRE ET DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES – MARS 2020– DÉPÔT ET ACCEPTATION

Il est proposé monsieur Pierre Imbault, conseiller

Appuyé par madame Julie Soulard, conseillère

Et résolu,

Chèque émis

Que le conseil municipal adopte la liste des chèques émis pour les fournisseurs portant les numéros 26524 à 26626 pour le mois de mars 2020 au montant de **324 372.72 \$**.

Chèque à émettre

Que le conseil municipal autorise les dépenses décrites à la liste des comptes à payer pour la période se terminant au 31 mars 2020 jointe en annexe pour un montant de **57 157.07 \$** et autorise l'émission des chèques à cette fin.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice

Prélèvements bancaires

Que le conseil municipal adopte la liste des prélèvements bancaires pour le mois de mars 2020 au montant de **21 736.09 \$**.

Je, soussignée, Chantal Bédard, Directrice Générale et Secrétaire Trésorière, certifie par la présente, que les crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-114

8. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2020-001 – AUTORISATION

Il est proposé monsieur Pierre Imbault, conseiller

Appuyé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise le transfert budgétaire numéro 2020-001, daté du 3 avril 2020, tel que soumis par la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-115

9. DIRECTION GÉNÉRALE – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – AUTORISATION POUR RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière vient à échéance, le 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du projet de contrat à intervenir entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Appuyé par monsieur Steve Mador, conseiller

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail, tel que rédigé et soumis à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Que ce contrat de travail est pour une période de trois (3) ans se terminant le 24 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-116

10. DIRECTION GÉNÉRALE - POSTE DE SECRÉTAIRE À L'ESSAI – ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire est vacant;

CONSIDÉRANT le processus de sélection réalisé afin de pourvoir le poste;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-082 autorisant la directrice générale à procéder à l'embauche d'une secrétaire à l'essai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Appuyé par madame Julie Soulard, conseillère

Et résolu,

Que le conseil municipal entérine l'embauche par la directrice générale de madame Karine Michaud, au titre de secrétaire à l'essai pour la Municipalité de Saint-Sulpice, en date du 30 mars 2020.

Que le salaire et les avantages sociaux de madame Michaud soient ceux prévus à la convention collective SCFP, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-117

**11. DIRECTION GÉNÉRALE – SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE –
PERMANENCE**

CONSIDÉRANT que madame Chantal Durand a été embauchée à titre de Secrétaire-trésorière adjointe en date du 26 août 2019;

CONSIDÉRANT que la directrice générale & secrétaire-trésorière a procédé à son évaluation et que cette dernière démontre que madame Durand possède l'expérience et les qualités requises pour occuper de façon permanente le poste;

CONSIDÉRANT que la directrice générale recommande au conseil municipal de confirmer la permanence de madame Durand;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jessica Laforest, conseillère

Appuyé par madame Julie Soulard, conseillère

Et résolu,

Que le conseil municipal confirme la permanence de madame Chantal Durand au titre de Secrétaire-trésorière adjointe pour la municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice et ce, en date du 26 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-118

12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CONTREMAÎTRE – PERMANENCE

CONSIDÉRANT que monsieur Martin Gravel a été embauché à titre de Contremaître du service des travaux publics, en date du 15 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la directrice générale & secrétaire-trésorière a procédé à son évaluation et que cette dernière démontre que monsieur Gravel possède l'expérience et les qualités requises pour occuper de façon permanente le poste;

CONSIDÉRANT que la directrice générale recommande au conseil municipal de confirmer la permanence de monsieur Gravel;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Steve Mador, conseiller

Appuyé par monsieur Pierre Imbault, conseiller

Et résolu,

Que le conseil municipal confirme la permanence de monsieur Martin Gravel au titre de Contremaître pour le service des travaux publics de la municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice et ce, en date du 15 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-119

13. DIRECTION GÉNÉRALE – TABLETTE POUR LES ÉLUS– AUTORISATION

Il est proposé par madame Julie Soulard, conseillère

Appuyé par monsieur Steve Mador, conseiller

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) tablettes surface pro 7 de Microsoft/core, pour les élus, et ce, pour un montant de 10 905 \$ plus les taxes applicables.

Que la somme requise pour la réalisation du présent contrat soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire instauration conseil sans papier, # 02-110-00-701.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-120

14. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE – DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE – DÉPÔT ET ACCEPTATION

CONSIDÉRANT que Monsieur Joey Campeau a remis sa démission à titre de pompier volontaire pour le service incendie de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Appuyé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Et résolu,

Que le conseil municipal dépose et accepte la démission de Monsieur Joey Campeau à titre de pompier volontaire pour le service incendie de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice effective en date du 15 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-121

15. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE – POMPIER VOLONTAIRE – AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT qu'un poste de pompier volontaire est laissé vacant suite à une démission;

CONSIDÉRANT qu'afin de garder l'efficience du service il est nécessaire de combler ledit poste;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice

Il est proposé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Appuyé par monsieur Steve Mador, conseiller

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Nicolas Picard, à titre de pompier volontaire pour le service incendie de la municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice.

Que le salaire et les avantages sociaux de monsieur Picard soient ceux prévus à la convention collective SPQ en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-122

16. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 152 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 152 500 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
283	98 600 \$
305	225 800 \$
305	175 800 \$
250-1	104 900 \$
246	56 500 \$
324	354 416 \$
324	136 484 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 283, 305 et 324, la Municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice avait le 7 avril 2020, un emprunt au montant de 661 600 \$, sur un emprunt original de 949 300 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 283, 305, 250-1 et 246;

CONSIDÉRANT que, en date du 7 avril 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 14 avril 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 283, 305, 250-1 et 246;

Il est proposé par madame Julie Soulard, conseillère

Appuyé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Et résolu,



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	80 100 \$	
2022.	82 200 \$	
2023.	84 400 \$	
2024.	86 800 \$	
2025.	89 200 \$	(à payer en 2025)
2025.	729 800 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 283, 305 et 324 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 14 avril 2020, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 283, 305, 250-1 et 246, soit prolongé de 7 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-123

**17. ÉMISSION DE BILLETS AU MONTANT DE 1 152 500 \$ AU 14 AVRIL 2020
POUR LES RÈGLEMENTS 283, 305, 250-1, 246 ET 324 – ADJUDICATION
DU CONTRAT**

Date d'ouverture :	6 avril 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 avril 2020
Montant :	1 152 500 \$		

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 avril 2020, au montant de 1 152 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice

1 - CAISSE DESJARDINS PIERRE-LE- GARDEUR

80 100 \$	2,57000 %	2021
82 200 \$	2,57000 %	2022
84 400 \$	2,57000 %	2023
86 800 \$	2,57000 %	2024
819 000 \$	2,57000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,57000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

80 100 \$	2,00000 %	2021
82 200 \$	2,05000 %	2022
84 400 \$	2,15000 %	2023
86 800 \$	2,25000 %	2024
819 000 \$	2,30000 %	2025

Prix : 98,34900

Coût réel : 2,68724 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

80 100 \$	2,80000 %	2021
82 200 \$	2,80000 %	2022
84 400 \$	2,80000 %	2023
86 800 \$	2,80000 %	2024
819 000 \$	2,80000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,80000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS PIERRE-LE- GARDEUR est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Julie Soulard, conseillère

Appuyé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre qui lui est faite de **CAISSE DESJARDINS PIERRE-LE- GARDEUR** pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2020 au montant de 1 152 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 283, 305, 250-1, 246 et 324. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-124

**18. TAUX D'INTÉRÊT POUR LA PÉRIODE DU 26 MARS AU 30 JUIN 2020
POUR TOUT SOLDE IMPAYÉ – DÉCISION**

CONSIDÉRANT que le règlement de prélevé 325-2020 prévoit que les taux d'intérêts sont fixés à 12 % chargé sur tous les comptes qui n'auront pas été payés et ce taux s'appliquera sur tous les comptes dus sur présentation de facture ou autres avis de perception;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice**

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil municipal de fixer un taux d'intérêt autre et ce, par résolution;

CONSIDÉRANT que les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 pousse le conseil municipal de la municipalité à aider ces citoyens en allégeant leur fardeau fiscal et de ce fait en diminuant le taux d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Steve Mador, conseiller

Appuyé par madame Jessica Laforest, conseillère

Et résolu,

Que le taux d'intérêt sur tous les soldes exigibles pour **l'année courante** et impayées en date du 26 mars 2020 soit de 0 % et que ce taux soit en vigueur jusqu'au 30 juin 2020 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-125

19 FÊTE NATIONALE – CONTRAT DE SERVICE – AUTORISATION

Il est proposé par monsieur Steve Mador, conseiller

Appuyé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Et résolu,

Que le conseil municipal accepte le contrat de service à intervenir avec un artiste dans le cadre de la Fête Nationale le 23 juin 2020 au Centre Communautaire Léo Chaussé, et ce, pour un montant de 1 200 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser la Directrice Générale à signer ce contrat

Que la somme requise pour la réalisation du présent contrat soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire activités organisées par la municipalité, # 02-701-94-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-126

20. RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS LÉO CHAUSSÉ ET ROBILLARD – HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES – DÉCISION

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-339 octroyant à la compagnie KAP, le contrat pour les services professionnels en architecture du paysage pour la conception et la préparation des plans et devis pour le réaménagement des parcs Léo Chaussé et Robillard au montant de 16 450 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre de démarrage, les travaux prévus pour le parc Léo Chaussé sont beaucoup plus importants que l'offre de service initiale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires, datée du 12 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réjean Marcheterre, conseiller

Appuyé par monsieur Steve Mador, conseiller

Et résolu,



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice

Que le conseil municipal accepte la demande d'honoraires supplémentaires demandée par la compagnie KAP, pour les services professionnels en architecture du paysage pour la conception et la préparation des plans et devis pour le réaménagement des Parcs Léo Chaussé et Robillard, au montant de 6 675 \$, taxes en sus, conformément à la soumission déposée le 29 novembre 2019 et de la demande de révision datée du 12 mars 2020, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

BUDGET

Que la somme requise pour la réalisation du présent contrat soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire *divers projets*, n° 02-190-00-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-127

**21. ENTENTE DE SERVICES POUR L'ATELIER FAMILIAL « ÉTIRE LA TIRE »
DU 21 NOVEMBRE PROCHAIN – ENTÉRINEMENT DE SIGNATURES DE
CONTRAT**

CONSIDÉRANT que la municipalité offre à la population différentes activités culturelles;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre une activité familiale aura lieu le 21 novembre prochain à la bibliothèque ayant pour thème « Étire la tire » incluant un conte de Catherine d'Alexandrie, la fabrication de chapeaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner la signature de ce contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Julie Soulard, conseillère

Appuyé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Et résolu,

Que le conseil municipal entérine la signature par la mairesse suppléante et la directrice générale du contrat de services intervenue avec l'Académie des Ripailleurs, pour la tenue de l'activité familiale aura lieu le 21 novembre prochain à la bibliothèque ayant pour thème « Étire la tire » incluant un conte de Catherine d'Alexandrie, la fabrication de chapeaux, au montant de 559.936 \$, taxes incluses, conformément au contrat de services joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la somme requise pour la réalisation du présent contrat soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire imprévus, activités culturelles, # 02-190-00-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-128

**22. FORMATION « LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME » - 8 AVRIL
2020 - AUTORISATION DE PARTICIPATION**

Il est proposé par monsieur Pierre Imbault, conseiller

Appuyé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Et résolu,

Que le conseil municipal accepte la participation de monsieur Pierre Imbault, conseiller à la formation web «Le Comité Consultatif d'Urbanisme» le 8 avril 2020, au coût de 80 \$.



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice**

Que les frais inhérents à cette formation soient remboursés à monsieur Imbault, sur présentation de pièces justificatives.

Que la somme requise pour la réalisation de la présente soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire frais de congrès, # 02-110-00-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-129

**23. COURSE À RELAIS ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL LES 25 ET 26 MAI 2020 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE ANTOINE-DE-ST-EXUPÉRY –
AUTORISATION DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT que les 25 et 26 mai 2020 se tiendra la Course Québec-Montréal comprenant une cinquantaine d'élèves de l'école secondaire Antoine-de-St-Exupéry;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet événement, les étudiants découvriront et parcourront le chemin du Roy qui traverse chacune des belles municipalités;

CONSIDÉRANT la demande à l'effet de parcourir la Ville de Saint-Sulpice le 26 mai, vers 9 heures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Appuyé par madame Jessica Laforest, conseillère

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise le passage sur la rue Notre-Dame de la Course Québec-Montréal de l'école secondaire Antoine-de-St-Exupéry, vers 9 heures, le 26 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-04-130

24. VARIA

Aucun sujet n'est traité à ce point.

2020-04-131

25. COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire et chaque conseiller et conseillère informent les personnes présentes dans la salle de différents dossiers en cours dans la municipalité.

2020-04-132

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison du Coronavirus (COVID-19) et suite aux directives gouvernementales à ce moment-ci, la séance ordinaire se déroule à huis clos, donc, il n'y a aucun citoyen présent.



No de résolution

2020-04-133

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sulpice**

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pierre Imbault, conseiller

Appuyé par monsieur Maurice Prud'homme, conseiller

Et résolu

QUE la présente séance est levée à 19 h 40.

Michel Champagne
Maire

Chantal Bédard
Directrice générale
et secrétaire-trésorière